

Index GRI

Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2024



 Desjardins | 125 ANS
D'AMBITION



Index GRI 2024

La Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation internationale indépendante qui fournit les normes les plus largement adoptées au niveau mondial en matière de divulgation sur le développement durable. Le contenu de cet index, requis par la GRI, sert d'outil de navigation qui précise quels indicateurs des normes GRI ont été utilisés dans notre divulgation et où ces informations peuvent être trouvées. Le présent index utilise les normes universelles GRI 2021.

Le Mouvement Desjardins déclare qu'il a produit son Rapport de responsabilité sociale et coopérative en référence aux normes de la GRI.

Références :

- [Rapport annuel](#)
- [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#)
- [Rapport En mouvement pour le climat](#)
- [Rapport sur les Principes bancaires responsables](#)
- [Rapport sur les Principes pour une assurance responsable](#)
- [Déclaration du Mouvement Desjardins – Encadrement du lobbyisme](#)
- [Index SASB](#)



Norme GRI	Description	Références/Explication
GRI 2 : Informations générales		
L'organisation et ses pratiques de reporting		
2-1	Détails sur l'organisation	Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section 1.2 À propos du Mouvement Desjardins, page 5 Rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins, section 1.0 Le Mouvement Desjardins, pages 11 et 12
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section 1.5 À propos de ce rapport, page 11
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	<p>Le rapport annuel couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.</p> <p>Depuis la première publication de notre Rapport de responsabilité sociale et coopérative en 2004, nous divulguons annuellement notre performance à cet égard. Pour consulter la liste intégrale de ces publications : https://www.desjardins.com/a-propos/responsabilite-sociale-cooperation/rapports/index.jsp.</p> <p>Pour toute question concernant le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, communiquer avec l'équipe responsable de sa publication par courriel : developpement.durable@desjardins.com. Pour plus d'information sur notre responsabilité sociale et coopérative, visiter la section Développement durable de notre site.</p>
2-4	Reformulations d'informations	<ul style="list-style-type: none">Les données financières ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.Le nombre d'heures de formation effectuées en 2023 a été redressé.Les données sur certaines émissions de gaz à effet de serre en 2023, 2022, 2021, et 2020 ont été redressées (voir rapport En mouvement pour le climat pour plus de détails).
2-5	Assurance externe	Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section 1.5 À propos de ce rapport, page 11
Activités et travailleurs		
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section 1.2 À propos du Mouvement Desjardins, page 5 Rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins, section 1.0 Le Mouvement Desjardins, pages 11 et 12 Rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins, section 2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises, pages 26 et 27 Rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins, section 2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, page 31 Rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins, section 2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages, pages 35 et 36
2-7	Employés	<p>Nombre total d'employés : 55 290.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter le tableau « Répartition de la main-d'œuvre » en annexe du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, pages 82 et 83.</p>
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Voir le tableau « Répartition de la main-d'œuvre » en annexe du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, pages 82 et 83 .
Gouvernance		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	Voir la section Gouvernance dans le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins, à partir de la page 239 .
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir la section Gouvernance dans le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins, à partir de la page 239 .
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir la section Gouvernance dans le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins, à partir de la page 239 .
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	L'instance supérieure de gouvernance concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux est le conseil d'administration. Voir la section Gouvernance dans le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins, à partir de la page 239 .
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Dans le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, voir les sections 1.6 Mot du chef du développement durable, page 12 et 5.2 Encadrements ESG, page 69 .
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Le conseil d'administration approuve le Rapport de responsabilité sociale et coopérative et autres rapports de durabilité du Mouvement sur la recommandation de sa commission Gouvernance et finance responsable, à l'exception du rapport En mouvement pour le climat qui est recommandé par la commission d'audit et d'inspection.
2-15	Conflits d'intérêts	Le Code de déontologie Desjardins , signé par l'ensemble des employés, et la norme ou la directive sur la gestion des conflits d'intérêts prévoient que tous les employés doivent respecter les principes et les règles déontologiques et orienter leur conduite et leurs décisions à la lumière des valeurs sur lesquelles ils sont fondés. Ils rappellent notamment l'importance de gérer adéquatement les conflits d'intérêts.



Norme GRI	Description	Références/Explication
2-16	Communication des préoccupations majeures	Voir la section Gouvernance dans le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins, à partir de la page 239.
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir la section Gouvernance dans le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins, à partir de la page 239.
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir la section Gouvernance dans le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins, à partir de la page 239.
2-19	Politiques de rémunération	Voir la notice annuelle 2024, page 41.
2-20	Processus de détermination de la rémunération	Voir la notice annuelle 2024, page 41.
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Le comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement vérifie chaque année l'écart entre la rémunération globale du président et chef de la direction et celle de l'employé moyen régulier à temps plein. À titre de référence, le ratio de 2024 correspondait à un multiple de 43 par rapport à l'employé moyen en équivalent temps complet.
Stratégie, politiques et pratiques		
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Dans le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, voir les sections 1.1 Mot du président et chef de la direction, page 4 et 1.6 Mot du chef du développement durable, page 12.
2-23	Engagements politiques	<p>En plus de se soucier des répercussions directes de ses activités sur l'environnement, le Mouvement Desjardins intègre le risque environnemental, social et de gouvernance à son cadre de gestion des risques. Ainsi, nos activités d'octroi de crédit aux emprunteurs commerciaux, industriels, immobiliers ou agricoles prévoient des évaluations du risque environnemental associé à leurs activités dans le respect de la réglementation en vigueur. De plus, une analyse des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance est applicable aux emprunteurs du marché des capitaux. La considération de ces enjeux fait également partie intégrante des analyses de risque réalisées dans le cadre de nos initiatives majeures.</p> <p>Le conseil d'administration a la responsabilité de promouvoir la culture de l'entreprise basée sur les valeurs du Mouvement, soit l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, l'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative, la solidarité avec le milieu et l'intercoopération. Il assure ainsi la confiance du public et celle de nos membres et clients envers leur coopérative de services financiers. Il doit par ailleurs veiller au respect des règles déontologiques du Mouvement. Le Code de déontologie Desjardins, auquel le public peut accéder sur le site Desjardins.com, est commun à toutes nos composantes. Il comprend deux sections : la première porte sur l'éthique, la mission et les valeurs du Mouvement, et la seconde regroupe l'ensemble de ses règles déontologiques. De plus, nous offrons deux formations en ligne portant spécifiquement sur la déontologie et les conflits d'intérêts à tous nos employés et administrateurs. Les employés et les administrateurs déclarent annuellement avoir pris connaissance des principes et des règles figurant au Code de déontologie Desjardins, les comprendre et s'engager à les respecter, et comprendre la portée et les dispositions de la directive (ou de la norme) sur la gestion des conflits d'intérêts.</p>
2-24	Intégration des engagements politiques	Dans le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, voir les sections 5.2 Encadrements ESG, page 69 et 5.5 Éthique des affaires, page 76.
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	Voir la section 2 du rapport sur les Principes bancaires responsables, page 4.



Norme GRI	Description	Références/Explication
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	<p>Le rôle du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération est d'assurer l'indépendance et l'objectivité du Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins, d'adopter les règles d'éthique et de déontologie communes à toutes les composantes en fonction des valeurs de Desjardins et de s'assurer qu'elles sont respectées, d'appuyer les caisses et la Fédération en matière d'éthique et de déontologie, d'assurer la coordination entre les instances du Mouvement responsables de l'éthique et de la déontologie et de s'assurer du traitement des plaintes des membres de la Fédération. Les cinq membres du conseil d'éthique et de déontologie sont indépendants de la direction et du conseil d'administration de la Fédération et sont des administrateurs de caisses. Dans les caisses Desjardins du Québec, un comité d'audit et de déontologie et un comité gouvernance et éthique, composés d'administrateurs de la caisse, assument les responsabilités liées à l'éthique et à la déontologie. Pour la Caisse Desjardins Ontario, ces responsabilités sont assumées par son comité d'audit et de déontologie, également composé d'administrateurs de la caisse. Nous disposons également d'une politique régissant le signalement des actions contraires aux encadrements réglementaires et au Code de déontologie Desjardins. Cette politique est assortie d'un mécanisme de signalement confidentiel protégeant l'anonymat des personnes y ayant recours. Nous encadrerons notamment la divulgation de l'information financière et des changements importants pouvant influer sur la situation financière du Mouvement. Nous avons aussi mis divers mécanismes en place pour assurer l'efficacité de nos communications avec diverses parties prenantes. Ces mécanismes comprennent, entre autres, l'équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie du Mouvement ainsi que le processus de règlement des plaintes du réseau des caisses. Au niveau du Mouvement, on trouve :</p> <ul style="list-style-type: none">• les assemblées générales annuelles;• la divulgation trimestrielle des résultats financiers;• les publications (dont le rapport annuel);• les lignes téléphoniques sans frais;• les portails intranet et le portail destiné spécifiquement aux administrateurs des caisses;• le site Internet Desjardins.com (où se trouvent des informations liées à l'éducation, à la coopération et au dialogue avec les membres et clients);• le service aux membres de la Fédération;• le mécanisme de signalement des actions contraires aux encadrements réglementaires;• des infolettres;• plusieurs médias sociaux (Facebook, YouTube, LinkedIn, Instagram, etc.).
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Voir la déclaration du Mouvement Desjardins sur l'encadrement du lobbyisme , la section 5.5 Éthique des affaires du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 76 , ainsi que le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins, page 6 .
2-28	Adhésions à des associations	Le Mouvement Desjardins entretient des relations étroites avec de nombreuses associations et institutions et de nombreux organismes publics. Ces relations peuvent se concrétiser par la présence d'un de nos administrateurs ou d'un membre de notre haute direction au conseil d'administration, par notre participation à de nombreux comités consultatifs et groupes de travail, ou par notre soutien financier.
Engagement des parties prenantes		
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	Voir la section 1.4 Notre approche du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 8 et la section Gouvernance ESG dans le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins, page 243 .
2-30	Négociations collectives	Au Canada, le droit d'association est prévu par différentes lois du travail. Nous nous conformons aux règles prévues à cet égard. Dans l'ensemble du Mouvement, en 2024, près de 12 % des employés étaient couverts par une convention collective, ou 20 % des employés si l'on tient compte seulement du réseau des caisses, qui comprend aussi les centres Desjardins Entreprises. Avant de prendre des mesures, nous tenons compte du contexte légal dans notre plan de mise en œuvre. Ainsi, nous traitons les droits d'association et les conditions de travail négociées dans le plus grand respect des règles établies. Voir également le document La liberté d'association chez Desjardins ainsi que la section 4.8 Employeur engagé du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 60 .
GRI 3 : Thèmes pertinents		
Performance économique		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Voir le message du président et chef de la direction et les faits saillants dans le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins.
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Dans le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, voir les sections 4.1 Valeur économique directe et indirecte créée, page 41 et 4.2 Soutien aux communautés locales, page 46 .
201-3	Obligations liées au régime de retraite à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Voir le rapport annuel 2024 du Régime de rentes du Mouvement Desjardins .



Norme GRI	Description	Références/Explication
203-2	Impacts économiques significatifs indirects	Dans le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, voir les sections 4.1 Valeur économique directe et indirecte créée, page 41 et 4.2 Soutien aux communautés locales, page 46 .
Divulgations sur les thèmes pertinents		
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Voir la section 1.4 Notre approche du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 8 .
3-2	Liste des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none">• Accessibilité et inclusion financières• Autonomie financière• Expérience membre et client• Produits et services responsables• Environnement et changements climatiques• Efficacité opérationnelle• Biodiversité• Soutien aux communautés locales• Approvisionnement responsable• Équité, diversité et inclusion• Pratiques d'employeur• Droits de la personne• Protection des renseignements personnels et cybersécurité• Éthique des affaires• Gestion des risques sociaux et environnementaux
Accessibilité et inclusion financières		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Voir la section 2.1 Accessibilité et inclusion financières du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 15 .
Autonomie financière		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Voir la section 2.2 Autonomie financière du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 20 .
Expérience membre et client		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Voir la section 2.3 Expérience membre et client du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 23 .
Produits et services responsables		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Dans le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, voir les sections 2.4 Produits et services responsables, page 27 et 5.2 Encadrements ESG, page 69 .
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Voir le rapport En mouvement pour le climat, pages 36 et 37 et le rapport sur les obligations durables .
Environnement et changements climatiques		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Voir le rapport En mouvement pour le climat, pages 9 à 35 .
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus aux changements climatiques	Voir le rapport En mouvement pour le climat, pages 15 à 24 .
305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Voir le rapport En mouvement pour le climat, page 40 .
305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Voir le rapport En mouvement pour le climat, page 40 .
305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Voir le rapport En mouvement pour le climat, page 40 .
305-4	Intensité des émissions de GES	Voir le rapport En mouvement pour le climat, page 40 .
305-5	Réduction des émissions de GES	Voir le rapport En mouvement pour le climat, pages 36 à 38 et le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 32 .
Efficacité opérationnelle		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Voir la section 3.2 Réduire nos émissions opérationnelles du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 37 .



Norme GRI	Description	Références/Explication
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Voir le rapport En mouvement pour le climat, page 40 .
302-3	Intensité énergétique	Voir le rapport En mouvement pour le climat, page 40 .
302-4	Réduction de la consommation énergétique	Voir le rapport En mouvement pour le climat, page 40 .
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Voir la section 3.3 Gestion des matières résiduelles du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 39 .
306-3	Déchets générés	Voir la section 3.3 Gestion des matières résiduelles du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 39 .
Biodiversité		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Voir le rapport En mouvement pour le climat, page 31 .
Soutien aux communautés locales		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Voir la section 4.2 Soutien aux communautés locales du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 46 .
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	Voir la section 4.2 Soutien aux communautés locales du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 46 .
Approvisionnement responsable		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Voir la section 4.4 Approvisionnement responsable et inclusif du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 50 .
204-1	Part des dépenses auprès de fournisseurs locaux	Voir la section 4.4 Approvisionnement responsable et inclusif du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 50 .
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	Voir la section 4.4 Approvisionnement responsable et inclusif du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 50 .
Équité, diversité et inclusion		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Voir la section 4.7 Équité, diversité et inclusion du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 56 .
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Voir l'annexe du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 82 .
Pratiques d'employeur		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Voir la section 4.8 Employeur engagé du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 60 .
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Voir l'annexe du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 83 .
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	Voir la section 4.8 Employeur engagé du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 60 .
Droits de la personne		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Dans le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, voir les sections 4.6 Relations avec les peuples et communautés autochtones, page 54 et 5.3 Droits de la personne, page 72 .
Protection des renseignements personnels et cybersécurité		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Voir la section 5.4 Protection des renseignements personnels et sécurité de l'information du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 73 .
Éthique des affaires		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Voir la section 5.5 Éthique des affaires du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 76 .
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Voir l'annexe du Rapport de responsabilité sociale et coopérative, page 84 .
415-1	Contributions politiques	Aucune contribution politique. Voir la déclaration du Mouvement Desjardins sur l'encadrement du lobbyisme, page 3 .
Gestion des risques sociaux et environnementaux		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Voir la section 4.1 du rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins, page 54 et la section Risques liés aux changements climatiques du rapport En mouvement pour le climat, page 15 .